

**POLICE GÉNÉRALE.**

**PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.**

Département de *la Gironde*

Registre *485* N° *71*

**SIGNALEMENT.**

Le *Siur Bros Sylbun*  
nati de *St-Jean*  
demeurant à *id*  
allant à *Madrid Espagne*  
agé de *17* ans, taille d'un mètre  
*60* centimètres  
cheveux *chât clair* front *courbé*  
sourcils *id* yeux *chât*  
nez *moyen* bouche *moyenne*  
barbe *id* menton *ronde*  
visage *ovale* teint *pale*

**SIGNES PARTICULIERS :**

**PIÈCES DÉPOSÉES.**

FAIT à

, le *17* *bre* 187*7*.

Signature des Témoins

Signature du Porteur :

*S. Bros*

*Saint  
bons,  
Bros  
ommu,  
est de  
à com  
s'oppo  
et pour  
est  
profil  
Contati  
selore  
de Sylbun  
a u  
17/1877*



1888



Le Maire de la Commune de Saint  
Saut. Cantal, canton de Saurat,  
Certifie, que le jeune Sylvain Bros  
agi de dix sept ans, originaire de la commune,  
fil. de Jean et de Pauline Lappara, est de  
bonne vie et mœurs, qu'il appartient à une  
honorable famille et que rien ne s'oppose  
à ce qu'il lui soit délivré un passeport pour  
Madrid (Espagne).

Certifie en outre que ce passeport est  
sollicité par Jean Bros père, pour son fils  
mineur.

Fait en la mairie de St. Saut Cantal  
le 14 septembre 1875.



Le Maire  
*Febeyrol*

Je soussigné déclare  
autoriser mon fils Sylvain  
Bros. à se rendre à  
Madrid Espagne  
Aurillac, le 17/9/75  
LWS

Handwritten notes and stamps on the reverse side of the document, including the text 'MUNICIPALITE DE SAINT SAUT CANTAL' and various dates and signatures.